



Objet : Publication d'un projet de concentration notifié à la Commission de la CEMAC sur le site web de la Commission de la CEMAC.

La présente publication est faite conformément aux dispositions du Règlement N°06/19 UEAC-639-CM-33 du 07 avril 2019, relatif à la concurrence et de ses textes subséquents ; en particulier l'article 56 nouveau, du Règlement N°000140 du 16 mars 2023, modifiant et complétant certaines dispositions du Règlement N°000350 du 25 septembre 2020 relatif à la procédure pour l'application des règles de la concurrence.

Les personnes et les entreprises intéressées disposent d'un délai de 14 jours, à compter de la date de la présente publication faite sur le site web de la Commission de la CEMAC, pour faire valoir auprès de la Commission, leurs observations écrites sur le projet de concentration décrit ci-dessous :

PROJET D'ACQUISITION PAR SAMS INVESTMENT HOLDING CO SRL-GROUPE SUMITOMO CORPORATION D'UNE PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ ANONYME ARIOZO GROUP HOLDING AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ JBI PARTNERS.

Le projet d'acquisition susvisé a été notifié au siège provisoire de la Commission de la CEMAC à Malabo, en Guinée Équatoriale, le 20 mai 2024.

L'opération objet de cette notification consiste en l'acquisition par SAMS Investment Holding Co. SRL, véhicule d'investissement du groupe Sumitomo Corporation, d'une participation dans la société anonyme Ariozo Group Holding. Cette acquisition est envisagée auprès de la société simple JBI Partners.

L'acquéreur, Sumitomo Corporation, à travers le véhicule d'investissement SAMS Investment Holding Co SRL, est une société de droit japonais établie à Tokyo au Japon. Le groupe Sumitomo est actif dans le secteur du négoce et de l'investissement et il exerce ses activités commerciales dans un large éventail d'industries au Japon et à l'échelle mondiale, en particulier, les produits métalliques, les systèmes de transport et de construction, l'environnement, les infrastructures, les médias, le numérique, l'immobilier ainsi que les ressources minérales, l'énergie, la chimie et l'électronique.

Le vendeur, société JBI Partners, est une société de droit belge, établie à Rameistraat Overijse en Belgique, qui est présente en zone CEMAC à travers le groupe BIA qu'il détient intégralement.

La cible, Ariozo Group Holding est une société anonyme de droit belge, établie à Rameistraat Overijse en Belgique. Ariozo Group Holding est la société faitière du groupe BIA qui est actif en zone CEMAC dans le domaine de la distribution d'équipements neufs et d'occasion dans les secteurs des mines et carrières, de la construction et de l'industrie, des transports et de l'énergie.

Le Commissaire,



MBOGO Ngabo Seli